

L'an deux mille dix-sept et le trois avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles RIOS, Maire de CHAMPAGNAC.

**Etaient présents :** RIOS Gilles, AUCHABIE Jacques, CHARCIAREK Françoise, DOULCET Jean-René, DELMAS Serge, HERCHIN Patricia, PICARLE Célia, GALEYRAND Jean-Pierre, ERNOUF Anne-Marie

**Absents excusés :** TISSANDIER Marie-José par CHARCIAREK Françoise, VEYSSIERE Christophe par AUCHABIE Jacques, BERCHE Sandrine par RIOS Gilles, JOUBARD Maryse par GALEYRAND Jean-Pierre

**Absents :** COMTE Daniel, TREINS Nathalie

**Secrétaire de séance :** DOULCET Jean-René

Le nombre des membres en exercice étant de quinze et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 février 2017 est adopté sans modification.

### Budget Primitif 2017 - Commune

Le Maire donne la parole à Monsieur POUJOL, Inspecteur du Trésor, et madame Françoise CHARCIAREK adjointe aux finances pour présenter le Budget Primitif Commune 2017, budget qui se présente ainsi :

#### **Section d'Investissement :**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Déficit reporté :	850 009,81 €	Excédent reporté :	
Emprunts et dettes assimilées :	130 400,00 €	FCTVA :	157 235,49 €
Cautions :	1 500,00 €	Excédent de fonctionnement :	600 921,26 €
Achats (imm. corporelles) :	6 000,00 €	Emprunts et dettes assimilées :	596 645,75 €
Travaux (imm. en cours) :	1 451 613,88 €	Cautions :	1 500,00 €
<b>Restes à réaliser dépenses :</b>	<b>309 197,45 €</b>	Subvention d'investissement	191 977,50 €
		<b>Restes à réaliser recettes :</b>	<b>558 286,00 €</b>
		Produit cessions immobilisations	14 000 €
		Virement section fonctionnement :	616 894,14 €
		Amortissement réseaux adduc.	202,00 €
		Amort. Immob. Incorporelles :	11 059,00 €
<b>Total :</b>	<b>2 748 721,14 €</b>	<b>Total :</b>	<b>2 748 721,14 €</b>

**Section de Fonctionnement :**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges générales	339 400,00 €	Prod. services, domaines, ventes :	48 800,00 €
Charges du personnel :	517 530,00 €	Impôts et taxes :	684 596,00 €
Autres charges de gest. courante:	135 000,00 €	Dotations et participations :	518 739,71 €
Charges financières :	38 400,00 €	Autres prod. gestion courante :	111 050,00 €
Charges Exceptionnelles :	1 100,00 €	Produits financiers :	100,00 €
Virement section d'Investissement :	616 894,14 €	Produits exceptionnels :	2 700,00 €
Dépenses imprévues :	10 000,00 €	Atténuation charges :	53 000,00 €
Atténuation de produit :	93 901,00 €	Excédent fonct. reporté	344 500,43 €
Opération d'ordre amortissem :	11 261,00 €		
<b>Total :</b>	<b>1 763 486,14 €</b>	<b>Total :</b>	<b>1 763 486,14 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 3 voix contre , adopte les budgets prévisionnels 2017 - Commune

**Budget Primitif 2017 - Assainissement**

Le Maire donne la parole à Monsieur POUJOL, Inspecteur du Trésor, et madame Françoise CHARCIAREK adjointe aux finances pour présenter le Budget Primitif Assainissement 2017, budget qui se présente ainsi :

**Section d'Investissement :**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Emprunts et dettes assimilées :		Excédent reporté :	95 460,52 €
1641	28 300,00 €	FCTVA :	32 626,78 €
1687	12 900,00 €	Subventions d'investissement :	19 537,00 €
Travaux (imm. en cours) :	115 982,35 €	<b>Restes à réaliser recettes :</b>	28 155,00 €
<b>Restes à réaliser dépenses :</b>	46 889,90 €	Virement section fonctionnement	205,95 €
Opération d'ordre	8 225,00 €	Opération d'ordre :	36 312,00 €
<b>Total :</b>	<b>212 297,25 €</b>	<b>Total :</b>	<b>212 297,25 €</b>

**Section de Fonctionnement :**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges générales :	9 700,00 €	Prod. services, domaines, ventes :	73 500,00 €
Charges du personnel :	900,00 €	Subventions Commune :	0,00 €
Atténuation charges T Modern.	8 300,00 €	Autres Produits gestion courante :	4 300,00 €
Autres charges de gest. courante:	11 200,00 €		

Charges financières :	27 700,00 €		
Charges exceptionnelles	500,00 €		
Virement section investissement :	205,95 €	<b>Excédent de fonct. reporté :</b>	<b>8 792,95 €</b>
Opération d'ordre :	36 312,00 €	Opération d'ordre :	8 225,00 €
<b>Total :</b>	<b>94 817,95 €</b>	<b>Total :</b>	<b>94 817,95 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 3 voix contre, adopte les budgets prévisionnels 2017 - Assainissement.

### Aménagement de la place, 2ème tranche, Place de l'église - Marchés

En réunion du 22 décembre 2016, le conseil municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises présentées par le maître d'œuvre et, convenu de procéder à l'appel d'offres en vue de la passation de marchés à procédure adaptée.

Le dossier était constitué :

#### lot n°1 :

- travaux de terrassement, voirie et réseaux divers..... estimés à 362 629,40 H.T.
- tranche conditionnelle n°1 (travaux AEP).....estimée à 11 720,00 H.T.
- tranche conditionnelle n°2 (travaux réseaux secs.....estimée à 24 857,50 H.T.

lot n°2 : travaux espaces verts .....estimés à 16 935,00 H.T.

La remise des plis était proposée le 03 mars 2017 avant 12h00. Deux plis sont parvenus en mairie pour le lot n°1, un pour le lot n°2.

La commission d'appel d'offres (CAO) réunie les 14 et 27 mars 2017, après analyse des offres par le maître d'œuvre, a décidé :

- de rendre **infructueux le lot n°1** compte-tenu que le montant des offres était supérieur à l'estimation, et en conséquence procéder à un nouvel appel d'offres,
- d'attribuer le **lot n°2** à l'entreprise **La Charmille**, avenue Augustin Chauvet - 15200 MAURIAC pour un montant **11 749,80 € H.T.** soit **14 099,76 € T.T.C.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 3 voix contre :

- prend acte des décisions de la commission d'appel d'offres,
- s'engage à inscrire au budget, les crédits nécessaires au financement des travaux du lot n°2, soit **14099,76 euros T.T.C.** honoraires non compris,
- autorise le maire à signer le marché du lot n°2 Espaces verts,
- demande au maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au nouvel appel d'offres pour l'attribution des travaux du lot n°1.

### Bail emphytéotique bâtiment ex école Bois de Lempre

Le maire rappelle au conseil que, en réunion du 14 septembre 2016, il a donné accord au projet baptisé « La Pierre Noire » aménagé dans l'ancienne école du Bois de Lempre, et qu'à cet effet et par délibération du 28 février dernier, il a désaffecté et déclassé le bâtiment après accord préalable du Préfet.

Le maire présente à l'assemblée le projet de bail emphytéotique rédigé par l'Office Notarial de YDES.

Le bail est consenti à l'association « L'Oasis du Haut Cantal » représentée par sa président madame Larissa CHAUMEIL demeurant 11, rue de la Fontille 63450 St-SANDOUX et monsieur WATKINS demeurant Chenuscles 15350 CHAMPAGNAC spécialement autorisé par l'association.

L'acte comprend un **état descriptif de division**, et **en principales conditions** :

- les biens sont loués dans l'état,
- le bail est consenti et accepté pour :
  - . une durée de 18 ans prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2017,
  - . moyennant une redevance annuelle de 300 euros à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018,
- le montant des droits fiscaux et autres frais du bail est à la charge du bailleur,
- toutes autres conditions convenues, étant mentionnées au bail.

Le maire demande au conseil d'accepter le projet de bail et de l'autoriser à le signer.

Le conseil, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 4 abstentions, autorise le maire à signer le bail emphytéotique avec l'association « L'Oasis du Haut Cantal » et à assurer toutes les démarches y afférant et le règlement des frais d'acte correspondants.

### **Mission de maîtrise d'œuvre restructuration du bâtiment ancienne école du Bois de Lempre**

Le maire informe le conseil que préalablement à l'établissement d'un bail emphytéotique au profit de l'association « L'Oasis du Haut Cantal », il y avait lieu de réaliser d'une part, un diagnostic technique global et, d'autre part, après état des lieux, un dossier déterminant les parties privatives et communes.

Le maire a confié ces missions de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture BASSET & Associés pour un montant d'honoraires de 1850 euros H.T.

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour, 4 abstentions, le conseil, approuve la décision du maire et l'autorise à régler à la société d'architecture BASSET & Associés 35, rue Raspail - 19110 BORT-les-ORGUES, les honoraires de 1850 euros H.T.

### **Mission de maîtrise d'œuvre Boulodrome Bois de Lempre**

Par délibération du 28 mai 2015, le maire rappelle que le conseil avait convenu de confier à la société d'architecture BASSET & Associés, un avant-projet sommaire pour réaliser au boulodrome du Bois de Lempre, une pièce climatisée fermée sur la mezzanine.

Ce dossier a été remis par l'architecte. Les honoraires de cette maîtrise d'œuvre s'élèvent à la somme de 2 988,00 euros T.T.C. qu'il il a lieu de régler.

Le conseil, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 3 abstentions, autorise le maire à mandater à la société d'architecture BASSET & Associés 35, rue Raspail - 19110 BORT-les-ORGUES, la somme d'honoraires de 2 988,00 euros T.T.C.

### **Acquisition parcelles au Bois de Lempre**

Le maire rappelle au conseil qu'il a confié à la société Impact Conseil la réalisation d'une étude de mise aux normes du lac du Bois de Lempre, au titre de l'article L214-1 du Code de l'Environnement.

Le document projet vient de nous parvenir.

Dans le cadre des travaux à intervenir pour l'exploitation de l'étang et l'aménagement environnemental de la propriété, le maire porte à la connaissance du conseil qu'il serait souhaitable d'acquérir d'une part, les parcelles AH n°447, 442, 445 et une partie de la parcelle AH n°448, propriété de monsieur et madame DUBREUIL, et d'autre part une partie de la parcelle AE n°275, propriété de madame CHEVALIER.

Le maire demande au conseil de se prononcer favorablement à ce projet d'acquisition, et de l'autoriser à négocier ces achats auprès des propriétaires.

Le maire précise que la négociation se ferait avec comme référence, l'estimation de France Domaine établie lors de l'acquisition à la CCAS de la propriété du lac, à savoir :

- 0,30 euro le mètre carré pour environ 18 693 m<sup>2</sup> des parcelles AH n°447 et 442,
- 0,60 euro le mètre carré pour environ 7 300 m<sup>2</sup> des parcelles AH n°445 et partie de parcelle AH n°448,
- 0,60 euro le mètre carré pour environ 1 500 m<sup>2</sup> de la parcelle AE n°275.

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 3 voix contre, le conseil

- autorise le maire à négocier l'acquisition des parcelles sur la base des conditions ci-avant énoncées, nettes de frais.

### **Achat défibrillateurs**

Lors de la réunion des associations du 20 janvier dernier, il a été évoqué la possibilité d'installer sur la commune un ou plusieurs défibrillateur(s).

Le maire demande aux membres présents de se prononcer sur la nécessité d'acquérir un ou plusieurs défibrillateurs.

Le conseil, après en avoir délibéré, à 11 voix pour, et 2 abstentions, autorise le maire à négocier l'achat de défibrillateurs jusqu'à trois unités.

### **Tarif caution rétro projecteur**

Le maire rappelle que le rétro projecteur fait partie des différents matériels prêtés gracieusement par la commune aux associations ou particuliers, et précise qu'il y a lieu d'instaurer une caution qu'il propose de fixer à 100 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de fixer à 100 euros, le montant de la caution pour mise à disposition du rétro projecteur.

**Questions diverses** : le maire annonce qu'une subvention de 74 947,00 euros est accordée au titre de la DETR 2017 pour le financement de l'aménagement Coeur de village 2ème tranche.

Fin de séance : 20h54